Image not found or type unknown

litige pompe à chaleur

Par **pascalej**, le **21/10/2024** à **16:58**

bonjour,

j'ai fais installer une PAC et un ballon solaire le 19 janvier 2023.

installés par sous traitant de... *modération*... (les ouvriers ne parlant pas français, j'ai n'ai reçu aucune information)

-fevrier 2023: 1 ere panne de la PAC(fuite tuyau): reparée

-juillet 2023: fuite du reservoir du ballon solaire: reparé

-octobre 2023 : rallumage de la pac normale et apres coupure d'electricité, elle s'est mise en defaut.(d'abord en air/air, alors qu'elle etait en air/eau et elle enchainait les codes d'erreurs)

depuis j'enchaine les demandes de reparations.. ils sont venus 4 fois (3 pour me dire qu'ils allaient commander les pieces).. et apres 9 mois de mail et de menaces, ils ont remplacé les cartes mères. tout avait l'air de refonctionner jusqu'au rallumage de celle ci ce mois de septembre 2024!! retour a la case depart!!

je suis à bout... comment dois-je faire?

merci

Par **Marck.ESP**, le **21/10/2024** à **21:06**

Bonjour et bienvenue
Pour passer à un la vitesse supérieure, il convient d'adresser à l'entreprise un courrier R/AR avec mise en demeure de remise totale en état, dans un délai fixé.
Parallèlement, si j'étais vous, je ferai examiner l'installation par un technicien expert.
Passé ce délai, si rien ne s'arrange, il sera bon de voir un avocat afin de judiciariser l'affaire ou saisir directement le tribunal judiciaire.

Par **miyako**, le **24/10/2024** à **22:49**

Bonsoir,

Si cest une marque bien connue,il faut tout de suite s'adresser au constructeur de la marque .Si c'est du matériel bon marché ,il faudra faire venir un expert pour faire examiner l'ensemble et exiger le changement complet de toute l'installation ,qui normalement est encore sous garantie .

Avez vous un contrat d'entretien ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés